

***Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les députés de l'Assemblée Nationale.***

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons pris récemment connaissance de la proposition de résolution datant du 13 octobre 2016 et "invitant le Gouvernement à promouvoir une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé" présentée par 80 députés de l'Assemblée Nationale. Préalablement à toute prise de décision par l'Assemblée concernant cette proposition, il nous semble essentiel, en tant qu'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse regroupant 14 associations de psychanalyse, de vous alerter sur les inquiétudes et la colère que la lecture de ce texte a suscitées.

**La proposition est diffamatoire et calomnieuse vis-à-vis de la majorité des citoyens et professionnels, remarquables par leur engagement, qui s'occupent des patients autistes. Elle procède par amalgames indignes et tendancieux à propos de pratiques taxées de maltraitantes.**

D'abord, cette proposition contient des chiffres contestables quant au nombre de sujets atteints d'autisme, sachant le caractère très extensif de la définition retenue pour ce diagnostic. En effet, le terme autisme recouvre des variations cliniques majeures. Ces chiffres apparaissent aussi résolument fantaisistes quant aux personnes victimes de maltraitance.

Cette proposition fait référence à ce qui est présenté comme des vérités incontestables selon des résultats établis par l'*Evidence Based Medicine*, sur le modèle de l'épreuve scientifique, médecine scientifique que nous critiquons quand elle prétend dire le vrai de façon exclusive et totalisante dans un domaine aussi complexe et peu accessible à une expérimentation complète et homogène. Les limites des recherches invoquées et de leurs résultats se justifient à la fois par des motifs scientifiques et épistémologiques pointus mais aussi, de notre point de vue, par des raisons éthiques.

**Afin de pleinement saisir les enjeux cruciaux de ce débat pour la recherche et les patients, il doit vous être détaillé et transmis par plusieurs voix, et cette lettre ne saurait en rendre compte à elle seule.**

Cette proposition de résolution pour le moins inadéquate et partielle quant à la réalité de la situation en serait préjudiciable à la majorité des sujets autistes qu'elle entend servir et à la qualité des soins qui leur sont prodigués. Bien qu'il s'agisse ici de sujets, humains, citoyens, dans leur diversité, des experts, qui ne représentent pas l'ensemble des savoir-faire du corps professionnel français, viennent énoncer le vrai les concernant, décrétant sans concertation les « bonnes pratiques », de façon uniforme et homogène. Tout écart par rapport à ces normes édictées par ces experts serait taxé de « maltraitance », tandis que les « bonnes pratiques », protocolisées selon des démarches dommageablement réductrices quand elles sont exclusives, seraient applicables par tous les professionnels de façon uniforme et massive.

Enfin, nonobstant les réserves méthodologiques et scientifiques, les sommations à respecter scrupuleusement les dites « recommandations de bonnes pratiques » reviennent à nier ce qu'il en est de l'essence même du travail. Le travail commence lorsque le salarié, le travailleur, le praticien est amené à faire un pas de côté par rapport au protocole, à inventer une réponse adéquate, à réagir à l'inattendu. Au lieu de cela, **les cliniciens deviendraient des exécutants au pied de la lettre de directives dont le texte les diffame sur leurs pratiques actuelles, promet de les contraindre sans discussion possible ni alternative, et les menace sur les plans économique et pénal.**

La mise en application de cette proposition clivante serait doublement liberticide. Elle apparaît dangereuse pour les droits fondamentaux des citoyens ou de leurs responsables légaux quant au libre choix des soins. Elle porterait atteinte à la liberté d'exercice des cliniciens et leur ôterait la responsabilité de leurs choix et leurs pratiques.

**Ce serait une ingérence dans la pratique, associée à une méprise grave sur la légitimité et la loyauté des cliniciens, que nous considérons inacceptable et préoccupante.**

Nous regrettons que l'élaboration de cette proposition de résolution ne fût pas précédée d'une discussion avec les professionnels concernés et une partie des associations de familles de sujets autistes manifestement exclues du processus. Faute de cela, les bonnes intentions affichées dans cette proposition ne serviraient qu'à paver l'enfer des luttes d'argent et de pouvoir. Elles promettent la mise en œuvre des ressorts, destructeurs pour le service public et l'accompagnement des autistes, d'une logique se voulant implacable au nom d'un souverain bien. Il nous semble au contraire plus judicieux de permettre une pluralité de pratiques ouvertes et soumises à la discussion entre les professionnels, les patients, les instances de contrôle scientifiques et administratives, et l'ensemble des citoyens.

**Nous invitons tous les corps professionnels soignants à nous rejoindre dans notre requête pour réclamer l'abandon pur et simple de cette proposition.**

**Nous demandons une garantie durable pour cette pluralité régulièrement mise en péril.**

**Nous en appelons à vous, Mesdames et Messieurs les députés, comme nous invitons tout citoyen affecté par une telle dérive, à nous écouter et soutenir les professionnels concernés.**

Il en va d'un enjeu fondamental de notre démocratie et d'une certaine éthique du sujet et de sa liberté.

Pour l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse,  
Nizar Hatem, président de l'Inter-Associatif, le 20 novembre 2016

## ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

- Acte Psychanalytique
- Analyse Freudienne
- Cercle Freudien
- École Belge de Psychanalyse – Belgische School voor Psychoanalyse :
- Errata
- Gezelschap voor Psychoanalyse en Psychotherapie
- Groupe Antillais de Recherche, d'Études et de Formation Psychanalytique
- Groupe d'Études Psychanalytiques de Grenoble
- Le Point de Capiton
- Le Questionnement Psychanalytique
- Mouvement Coût freudien
- Psychanalyse actuelle
- Sotto la Mole